



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la Réglementation Générale
et des Titres

DEMANDE DE TITRE DE MAÎTRE-RESTAURATEUR

Formulaire à adresser en un exemplaire à :

**Préfecture de la Savoie
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la réglementation générale et des titres
Château des ducs de Savoie
BP 1801
73018 CHAMBERY CEDEX**

1ère demande

renouvellement

ETABLISSEMENT (*dans lequel l'activité est exercée*) :

Enseigne du restaurant :

Adresse :

.....

Téléphone : Adresse mél :

Si l'entreprise est de forme sociale :

Raison sociale de la société :

Adresse du siège social :

Numéro SIREN :

IDENTITE DU CANDIDAT

Nom : Prénom :

Fonction au sein de l'établissement :

IDENTITE DU CUISINIER (*si le cuisinier n'est pas le candidat au titre de maître-restaurateur*)

Nom : Prénom :

Fonction au sein de l'établissement :

Fait à **Nom et signature du demandeur**

Le

ANNEXE 1 : Conditions requises pour l'obtention du titre de maître-restaurateur

Pour obtenir le titre de maître-restaurateur, le dirigeant ou salarié d'une entreprise de restauration traditionnelle doit remplir l'une des conditions suivantes :

Veillez cocher la case correspondant à votre situation :

<input type="checkbox"/>	Etre titulaire du brevet professionnel, du baccalauréat professionnel ou d'une certification de niveau IV ou supérieur enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles ¹
<input type="checkbox"/>	Etre titulaire du CAP, du BEP ou d'une certification de même niveau (niveau V) enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles ² + expérience professionnelle de 5 ans en qualité : de dirigeant <input type="checkbox"/> ou d'employé <input type="checkbox"/> d'une entreprise exploitant un fonds de commerce de restauration
<input type="checkbox"/>	Justifier d'une expérience professionnelle de 10 ans en qualité : de dirigeant <input type="checkbox"/> ou d'employé <input type="checkbox"/> d'une entreprise exploitant un fonds de commerce de restauration, si vous n'êtes titulaire d'aucune qualification correspondant aux 2 cas précédents
<input type="checkbox"/>	Justifier d'une expérience professionnelle de 5 ans en qualité : de dirigeant <input type="checkbox"/> ou d'employé <input type="checkbox"/> d'une entreprise exploitant un fonds de commerce de restauration + activité de chaque établissement placée sous le contrôle technique, effectif et permanent d'un cuisinier détenant un diplôme lui permettant d'exercer le métier de cuisinier (avec condition d'expérience professionnelle de 5 ans pour les diplômés de niveau V) <i>Si ce cuisinier quitte l'établissement, le maître-restaurateur doit le remplacer dans les 30 jours et en aviser le préfet.</i>
<input type="checkbox"/>	Pour les ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, justifier d'un diplôme, titre, certificat ou de l'expérience acquise au moyen d'une attestation émanant des autorités compétentes de l'Etat. Cette attestation doit indiquer le niveau de formation requis et le programme d'enseignement dispensé pour l'obtention du diplôme, titre ou certificat.

1 A titre indicatif, les diplômes suivants sont considérés comme parfaitement adaptés à l'attribution du titre :

- baccalauréat professionnel en restauration
- brevet professionnel mention « restaurant » ou « cuisine ».

2 A titre indicatif, les diplômes suivants sont considérés comme parfaitement adaptés à l'attribution du titre :

- certificat d'aptitude professionnelle de cuisinier
- certificat d'aptitude professionnelle « restaurant »
- brevet d'études professionnelles « Métiers de la restauration et de l'hôtellerie »
- titre professionnel de cuisinier

**ANNEXE 2 : Attestation sur l'honneur du chef d'entreprise de l'acquittement des cotisations
fiscales ou sociales exigibles**

Mme/M. :

Agissant en son nom personnel ou, s'il y a lieu, pour le compte de la société :
.....

En qualité de :
.....

Certifie sur l'honneur que je suis personnellement ainsi que la société à jour au regard des cotisations
fiscales ou sociales exigibles.

Fait à

Le

Nom et signature du chef d'entreprise

Pièces à joindre obligatoirement à la demande

Outre le formulaire de demande et ses annexes complétées, le dossier doit comporter :

- Les justificatifs des diplômes, titres, certificats du dirigeant et/ou, le cas échéant, du cuisinier référent,
- Les justificatifs de l'expérience professionnelle du dirigeant et/ou du cuisinier référent, le cas échéant (certificats de travail, bulletins de salaire, etc...). Ces justificatifs doivent être produits dès lors que le demandeur n'est pas titulaire du brevet professionnel, du baccalauréat professionnel ou d'une certification de niveau IV ou supérieur.
- Pour les ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, attestation émanant des autorités compétentes de l'Etat concerné indiquant le niveau de formation requis et le programme d'enseignement dispensé pour l'obtention du diplôme, titre ou certificat. Les documents non établis en français doivent être accompagnés d'une traduction certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.
- Le rapport d'audit réalisé par un organisme certificateur agréé mentionné sur la liste établie par arrêté ministériel du 17 janvier 2008³

Le numéro SIREN devra impérativement être communiqué à la préfecture (à indiquer page 1 du formulaire).

Il est conseillé de joindre une lettre de candidature précisant notamment si votre candidature s'appuie sur votre qualification seule, votre expérience seule, les deux, ou sur la qualification de votre cuisinier. Un curriculum vitae est également conseillé.

Si vous demandez le titre sur la base de la qualification professionnelle d'un cuisinier employé dans votre entreprise

En cas de départ de votre cuisinier, vous devez en informer immédiatement le préfet et pourvoir au remplacement de votre cuisinier (par une personne détenant la qualification de cuisinier) dans un délai de trente jours.



³ Arrêté ministériel du 17 janvier 2008 fixant la liste des organismes certificateurs aptes à réaliser l'audit externe relatif à la délivrance du titre de maître-restaurateur